



La feuille du Petit Bosquet

Martizay, notre commune /// numéro 32

Vos actualités municipales / mai 2021

Quelques mots sur notre budget communal

Le Ministère de l'Economie publie les chiffres moyens de fonctionnement du budget de communes de 500 à 2000 habitants (derniers chiffres connus : 2019) que nous avons rapproché des nôtres pour juger des différences.

<i>En milliers d'euros</i>	MARTIZAY	Communes de 500 à 2000 h
Recettes	797	816
Dépenses	725	660
<i>dont charges de personnel</i>	338	276
<i>dont achats et charges externes</i>	235	205
Capacité d'autofinancement	109	168
Impôts sur les ménages	244	323
<i>dont foncier sur bâti</i>	105	150
<i>dont foncier sur non bâti</i>	34	27
<i>et taxe d'habitation (supprimée depuis)</i>	106	146

Ainsi, nos recettes de fonctionnement sont comparables et nos charges sont effectivement supérieures de 10 %. Cela implique une capacité d'autofinancement de nos investissements plus faible mais toutefois financée pour une large part par la recherche et l'obtention de subventions qui nous permettent de limiter notre endettement.

Par contre, notre offre de services aux habitants est supérieure à la moyenne.

En effet, les prélèvements d'impôts locaux (cumul des taxes foncières et taxe d'habitation) sont inférieurs de 30% à la moyenne des communes de notre taille. Il faudra aussi observer dans le futur l'incidence de la suppression de la taxe d'habitation qui vient d'être appliquée et qui nous sera désormais reversée en compensation par le Département.

On peut donc conclure que notre fiscalité faible ne nous interdit pas de proposer une qualité de vie en tous points convenable pour nos habitants.

Par contre, la baisse continue des aides de l'Etat posera rapidement problème pour la mise en œuvre de la politique communale, compte tenu de la difficulté grandissante de bouclage du budget.



Conseil Municipal du mardi 13 avril 2021 à 20h00 salle Monticello

Étaient présents : Mr FLEURY Hervé. Mme DANVY Françoise. MM PORCHER David. BEAUCOURT Thierry. Mme DOUADY Annie. Mr LARDEAU Fabien. Mmes GABRIELE Jacqueline. MM DUBOIS Eric. BURDIN Maurice. Mme LIGAULT Isabelle, Mme SAUVESTRE-FERGEAU Mathilde

Absents excusés :

Mme BRUNEAU Sylvie qui a donné pouvoir à Mr BEAUCOURT Thierry
Mme FOURMAUX Virginie qui a donné pouvoir à Mr FLEURY Hervé
Mr BLANCHET Jean-Michel qui a donné pouvoir à Mme DANVY Françoise
Mme LUCQUIAUD Adélaïde qui a donné pouvoir à Mr PORCHER David

Mme SAUVESTRE-FERGEAU Mathilde est nommée secrétaire de séance

Le Conseil Municipal statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion du budget principal, du service assainissement, du service des eaux, du budget annexe de la boucherie et du réseau chaleur dressés par le receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Approuve le compte administratif 2020 du budget principal qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 126 816,65 € et un déficit d'investissement de 38 103,61 €.
- Approuve le compte administratif 2020 du service Assainissement qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 8 212,69 € et un excédent d'investissement de 16 292,08 €
- Approuve le compte administratif 2020 du service des Eaux qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 13 342,28 € et un déficit d'investissement de 151 666,91 €
- Approuve le compte administratif 2020 du budget annexe de la boucherie qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 11 785,63 € et un déficit d'investissement de 7 918,69 €
- Approuve le compte administratif 2020 du budget réseau chaleur qui laisse apparaître un déficit de fonctionnement de 19 423,99 € et un déficit d'investissement de 272 760,22 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter tout ou partie des résultats 2020 des différents budgets comme suit :

Budget principal

1068 -Excédent de fonctionnement cumulé : 85 897,46 €

002 - Excédent de fonctionnement reporté : 55 721,45 €

Budget assainissement

002 - Excédent de fonctionnement cumulé : 93 940,61 €

001 - Excédent d'investissement cumulé : 220 479,62 €

Budget eau

1068 -Excédent de fonctionnement cumulé : 97 362,16 €

001 - Déficit d'investissement cumulé : 126 987,43 €

Budget boucherie

1068 -Excédent de fonctionnement cumulé: 11 785,63 €

001 - Déficit d'investissement cumulé : 12 317,83 €

Budget réseau chaleur

001 - Déficit d'investissement cumulé : 98 179,90 €

002- Déficit de fonctionnement cumulé : 22 254,49 €

Le Conseil Municipal : vote le budget unique principal 2021 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 867 297,45 € et en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 896 643,75 €. Adopté à l'unanimité

- Vote le budget unique 2021 du service des eaux qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 133 966,22 € et en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 495 726,16 €. Adopté à l'unanimité.

- Vote le budget unique 2021 du service assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 165 167,61 € et en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 302 405,62 €. Adopté à l'unanimité.

- Vote le budget unique 2021 de la boucherie qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 15 987,66 € et en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 44 611,53 €. Adopté à l'unanimité.

- Vote le budget unique 2021 du réseau chaleur qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 70 000,00 € et en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 171 584,00 €. Adopté à l'unanimité.

La suppression de la taxe d'habitation est compensée pour les communes par le transfert à leur profit de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Les taux votés sont maintenus donc les suivants :

- Taxe foncière (bâti) 26,47 % dont 10,26 % (part communale) + 16,21 (part départementale)
- Taxe foncière (non bâti) 33,98 %

Le Conseil décide de contracter un prêt de 200 000 € auprès du Crédit Agricole Mutuel du centre ouest au taux de 0,70 % sur 20 ans pour financer les travaux de rénovation et de mise aux normes de l'éclairage public.

Le Maire expose dans le cadre des travaux de rénovation du terrain de pétanque des travaux supplémentaires ont été demandés : Il s'agit du remplacement d'un candélabre sur le second terrain de pétanque qui n'avait pas été prévu au marché initial de l'entreprise Labrux. Coût des travaux : 1 536,64 € HT soit 1 843,97 € TTC .

Le second devis établi par l'entreprise BTS Travaux publics d'un montant de 6 291,00 € HT soit 7 549,20 € TTC concerne la réalisation d'une tranchée de 135 ml pour le passage du réseau électrique qui sera posé par l'entreprise Labrux

- Valide le devis de l'entreprise Touraine Clôture à Beaulieu-les-Loches (37600) d'un montant de 15 505,52 € HT soit 18 606,62 € TTC pour la fourniture et la pose de clôtures rigides afin de sécuriser et mettre aux normes les stations de pompage de Sérigny, la Cornillère et le château d'eau des Vignots.

- Valide : les devis de l'entreprise MARTEAU à Châtillon sur Indre pour la réalisation d'un passage caméra obligatoire dans le cadre du suivi d'entretien des installations dans le château d'eau des Vignots pour un coût de 4 000 € HT soit 4 800,00 € TTC, le remplacement des trappes d'accès aux bâches et sécurisation des aérations des sites de Sérigny et Cornillère pour un montant de 5 200,00 € HT soit 6 240,00 € TTC.

- Valide le devis de OTV - VEOLIA Agence de Tours pour le remplacement de 2 paliers avec roulement à la station d'épuration de Chambon pour un 5 881,00 € HT soit 7 057,20 € TTC

- Décide de participer au financement du Fonds de Solidarité Logement à hauteur de 811,15 € soit 1,66 € par résidence principale ainsi qu'au financement du Fonds d'Aide aux Jeunes en difficultés à hauteur de 0,70 € par jeune de 18 à 25 ans soit 28,70 €.

Informations

Suite à l'arrêté du 21 avril 2021, nous vous rappelons que le brûlage des déchets verts est interdit sur l'ensemble du département. (l'arrêté est consultable sur le panneau d'affichage de la mairie et le site internet martizay.fr)



Cérémonie du 8 mai

Compte tenu des conditions sanitaires, un dépôt de gerbes aura lieu en comité restreint :
M. le Maire, les adjoints et les représentants des porte-drapeaux.



Pylône 4G antenne Orange (près du cimetière)

Nous vous l'avions promis depuis un certain temps, enfin promesse tenue de la part d'Orange, le pylône a été raccordé. La qualité de vos communications s'en trouvera améliorée.



*Exprimez votre talent
aux couleurs du Tour !*

Participez au concours
Villes. Villages. Maisons et Fermes Fleuris

Un prix spécial récompense cette année
les 6 plus beaux décors fleuris
illustrant le Tour de France et le cyclisme

Pour vous inscrire, rendez-vous dans votre mairie
avant le 31 mai 2021

Des lots offerts
à tous les participants

Ouvert à tous
inscription gratuite

infos sur indre.fr

INDRE
LE DÉPARTEMENT

EXPOSITION
DU 4 AU 29 MAI

Florence Demiot
Artiste peintre présente

**FLORE DE
BRENNÉ**

VISITE AUX HEURES D'OUVERTURE

Médiathèque de Martizay
4 bis rue de la poste
36220 MARTIZAY
Tél : 02.54.37.87.86

clc

La Feuille du Petit Bosquet / Martizay Notre commune

Publication de la mairie de Martizay, 6 rue de l'Europe 36220 Martizay

Directeur de la publication : Hervé Fleury, Maire - ISSN : 1620 - 7513

Dépôt légal : A Parution - IPNS



Numero 32 - 05/2021 www.martizay.fr